



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture des gares de la ligne J

Question orale n° 307

Texte de la question

Mme Agnès Thill attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les conditions de transport des usagers de la ligne J du transilien. Dans son programme, le Président de la République a fait des transports quotidiens et du désenclavement des territoires l'un des axes de son action et de celle du Gouvernement. Mme la ministre a plaidé pour mettre la priorité sur les transports du quotidien plutôt que sur les grands projets. Aujourd'hui pourtant, trois gares de cette ligne sont menacées de fermeture : La Villette, Liancourt-Saint-Pierre et Trie-Château. Elles sont menacées de fermeture à cause des travaux de mise aux normes rendus obligatoires suite au déploiement du nouveau matériel roulant commandé par Île-de-France Mobilités. Toutefois, la desserte de ces gares joue un réel rôle de cohésion territoriale entre Paris et l'Oise. Dans des territoires déjà isolés et mal desservis, ces fermetures reviendraient à priver les usagers quotidiens de cette ligne ainsi que les habitants de ce territoire de l'unique solution de mobilité adaptée dont il dispose. Les transports étant par ailleurs un des critères du choix du lieu d'installation des jeunes couples actifs, cette politique aggrave la fracture entre les territoires. En effet, de plus en plus la zone périurbaine autour du Grand Paris recule. Ce territoire est aujourd'hui marqué par le dynamisme des installations des personnes venues chercher des terrains moins chers mais tout de même leur permettant de travailler sur la région parisienne. Il est à parier que ces fermetures mettraient en danger cet élan pourtant nécessaire pour le territoire. Aussi, elle lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin que les autorités organisatrices de transports et la SNCF, garantissent un service public allant dans le sens des usagers, et du désenclavement et développement du territoire.

Texte de la réponse

FERMETURE DE GARES DE LA LIGNE J DU TRANSILIE

M. le président. La parole est à Mme Agnès Thill, pour exposer sa question, n° 307, relative à la fermeture de gares de la ligne J du transilien.

Mme Agnès Thill. Ma question s'adresse à Mme la ministre chargée des transports.

Dans son programme, le Président de la République a fait des transports quotidiens et du désenclavement des territoires l'un des axes de son action et de celle du Gouvernement. Mme la ministre a plaidé pour mettre l'accent sur les transports du quotidien plutôt que sur les grands projets.

Aujourd'hui, pourtant, trois gares de la ligne J du Transilien, La Villette, Liancourt-Saint-Pierre et Trie-Château, sont menacées de fermeture à cause des travaux de mise aux normes rendus obligatoires à la suite du déploiement du nouveau matériel roulant commandé par Île-de-France Mobilités.

La desserte de ces gares joue toutefois un réel rôle de cohésion territoriale entre Paris et l'Oise. Dans ces

territoires déjà isolés et mal desservis, ces fermetures reviendraient à priver les usagers quotidiens de cette ligne, ainsi que les habitants de ce territoire, de l'unique solution de mobilité adaptée dont ils disposent. Les transports étant par ailleurs l'un des critères du choix du lieu d'installation des jeunes couples actifs, cette politique aggrave la fracture entre les territoires.

En effet, la zone périurbaine autour du Grand Paris recule de plus en plus. Ce territoire est aujourd'hui marqué par le dynamisme des installations de personnes venues chercher des terrains moins chers mais permettant tout de même de travailler en région parisienne. Il est à parier que ces fermetures mettraient en danger cet élan, pourtant nécessaire pour notre territoire. Cette ligne J a pour particularité de se trouver à l'intersection de trois régions : Île-de-France, Hauts-de-France et Normandie. Pour éviter que celles-ci ne se renvoient la balle, faisant toujours supporter à l'autre les travaux nécessaires, au détriment des usagers et du territoire, l'État et la SNCF pourraient jouer un rôle central et facilitateur.

Qu'entend mettre en œuvre le Gouvernement pour que les autorités organisatrices de transport et la SNCF garantissent un service public allant dans le sens des usagers et du désenclavement et du développement de ce territoire ? Quelles informations peut-il apporter quant au financement prévu pour les trois gares menacées sur cette ligne, qui sont situées dans le département de l'Oise ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. Sébastien Lecornu, *secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire*. Madame la députée, je vous prie encore une fois d'excuser l'absence de Mme Borne. Je vais donc vous donner lecture de la réponse que celle-ci a préparée à votre intention.

Comme vous l'avez dit, les 247 000 trajets quotidiens de la ligne J du Transilien permettent d'assurer le lien entre l'agglomération parisienne et de nombreuses zones périurbaines, au croisement de l'Île-de-France, des Hauts-de-France et de la Normandie. Il s'agit d'un réseau important, qui nécessite d'être modernisé. Les travaux de renouvellement de voies, qui sont menés, vous le savez, depuis 2014, impliquent parfois des interruptions de circulation.

Pour pallier ces désagréments pour les usagers et les territoires et desservir au mieux l'ensemble des territoires traversés, une nouvelle offre de desserte a été mise en place le 10 décembre dernier. Elle doit s'accompagner dans les prochaines années du déploiement de nouvelles rames, financées par Île-de-France Mobilités, qui nécessiteront l'adaptation de certaines gares.

La décision du maintien ou non des dessertes locales ne relève pas de l'État mais des autorités organisatrices de transport, qui sont les mieux à même d'évaluer les besoins des citoyens, selon les spécificités de chaque territoire. Il s'agit ici d'Île-de-France Mobilités ainsi que des conseils régionaux des Hauts-de-France et de Normandie.

Concernant les gares de la ligne J que vous mentionnez, madame la députée, la ministre chargée des transports a pu s'entretenir avec les présidents des conseils régionaux concernés. Toutefois, le Gouvernement a l'ambition de renforcer la consultation des usagers et des citoyens dans la construction et l'évolution des politiques de mobilité. L'Assemblée nationale a introduit une disposition en ce sens dans le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire, notamment afin que les associations d'usagers soient consultées par les autorités organisatrices sur les évolutions d'offre. C'est là une transformation profonde des pratiques de dialogue et de concertation que le Gouvernement souhaite engager.

La ministre est à votre entière disposition, madame la députée, notamment pour faciliter la circulation de l'information entre les trois autorités concernées. En tant qu'ancien maire d'une ville située à la confluence de plusieurs autorités organisatrices de transport, je n'ignore pas que cela n'est pas toujours facile. C'est là où l'État peut jouer un rôle, en encourageant la circulation de l'information. Le Gouvernement sera naturellement à vos

côtés, madame la députée, pour vous aider en la matière.

M. le président. La parole est à Mme Agnès Thill.

Mme Agnès Thill. Nous aurons certainement besoin des services de l'État pour rendre plus fluide le dialogue entre les trois régions de Normandie, d'Île-de-France et des Hauts-de-France, afin que ces trois gares ne ferment pas. Les habitants de ces trois localités situées dans le Vexin, dans l'Oise, doivent pouvoir continuer d'aller travailler. Surtout, ces territoires se disent oubliés, voire abandonnés si les trois gares ferment.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Thill](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 307

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mai 2018](#)

Réponse publiée le : 16 mai 2018, page 3760

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 mai 2018](#)